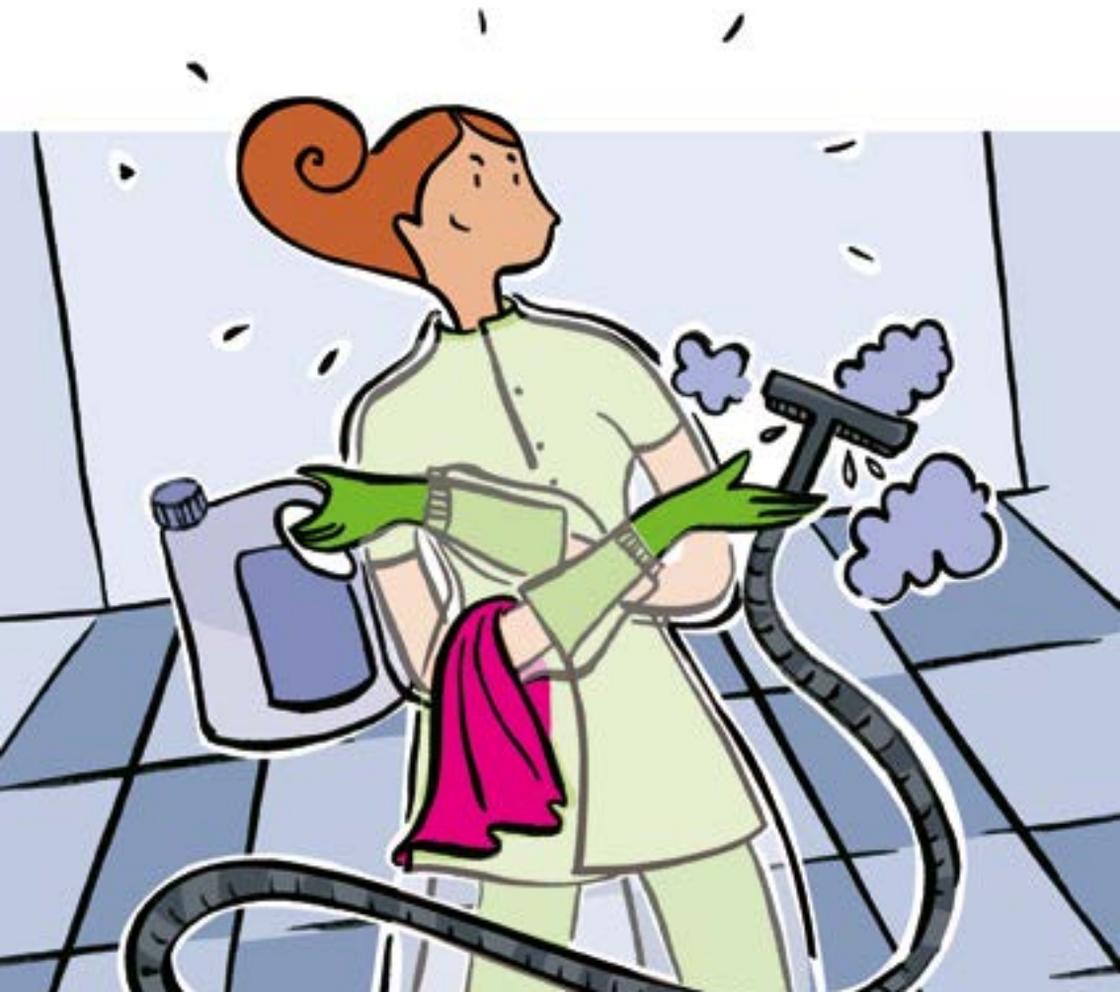


# **LES AIDES TECHNIQUES : NETTOYER OU DÉSINFECTER ?**

*Soin et aide à la personne*



# Ce qu'il faut savoir

*Une aide technique est un matériel médical d'aide à la vie quotidienne des personnes en perte d'autonomie (déambulateur, fauteuil roulant, lit médicalisé, etc.) ou un outil d'aide à la mobilisation utilisé par les aidants (drap de glisse, lève-personne, etc.).*

Lorsqu'elles sont utilisées, les aides techniques peuvent être souillées par des liquides biologiques (urines, selles, sang, etc.) ou des salissures (résidus de nourriture, boue, etc.).

Ces souillures favorisent le développement de microbes, lesquels se transmettent essentiellement par les mains. En conséquence, les aides techniques doivent être nettoyées régulièrement et, dans certains cas, nettoyées et désinfectées.

## **En la matière, la règle est simple :**

- avant tout, il faut nettoyer, c'est-à-dire éliminer les salissures (poussières, miettes, matières organiques) ;
- dans certains cas, il faut également désinfecter, c'est-à-dire réduire le nombre de microbes. Les méthodes utilisées doivent être adaptées à chaque type d'aide technique.

## **Mettre en œuvre des mesures de prévention lors des phases de nettoyage et de désinfection**

- **Informers les salariés** sur les risques et les mesures de prévention liés à ces opérations : ils doivent disposer d'une notice de poste ainsi que des modes d'emploi des produits, des appareils de nettoyage et de désinfection, et des équipements de protection collective et individuelle.
- **Former les salariés** à l'utilisation des produits et matériels utilisés ainsi qu'à l'ajustement et au retrait des équipements de protection individuelle.
- **Formaliser et actualiser** régulièrement l'information sur la conduite à tenir en cas d'incident : elle doit être accessible à tous les intervenants dans tous les lieux de traitement des aides techniques.

# Nettoyer : dans tous les cas !

*Le nettoyage d'une surface recouvre l'ensemble des opérations qui permettent d'en assurer la propreté. Pour ce faire, le nettoyage implique, dans des proportions variables, les facteurs combinés suivants : action chimique ou action de la vapeur, action mécanique, température, temps d'action.*

## **Le nettoyage consiste :**

- soit à appliquer un produit détergent en frottant la surface, puis à rincer si besoin ;
- soit à nettoyer avec un équipement sous pression qui produit de la vapeur d'eau.

Une fois le nettoyage terminé, l'aide technique doit être visuellement propre.

# Désinfecter : si nécessaire !

*La désinfection a pour but de réduire le nombre de microbes.*

## **Elle répond à deux règles simples :**

**1 On ne désinfecte que si c'est nécessaire,** un nettoyage peut souvent suffire (par exemple, dans le cas d'un fauteuil dédié à un résident dans un Ehpad). Ainsi, la désinfection est nécessaire seulement :

- en cas de remise en circuit d'une aide technique (à la sortie d'un patient d'un établissement, dans le cas de matériel de location, etc.),
- dans le secteur du recyclage des aides techniques.

**2 On ne désinfecte qu'après avoir préalablement nettoyé.** Désinfecter ce qui n'a pas été nettoyé n'est pas efficace car le produit se fixe sur les souillures et ne détruit pas les microbes.

La désinfection peut se faire soit à la vapeur d'eau, soit avec des produits chimiques. Mais pour éviter l'exposition des salariés à un risque chimique, priorité doit être donnée à la désinfection à la vapeur d'eau.

L'équipement sous pression qui produit de la vapeur doit répondre aux exigences de la norme NF T 72-110 (1) ; l'entretien et la maintenance de l'équipement doivent être conformes aux préconisations du fournisseur.

Si l'utilisation de la vapeur n'est pas possible (appareils sensibles à la chaleur, cas particuliers des microorganismes sporulés résistants), il faut désinfecter à l'aide de produits chimiques.



# Protéger les salariés

Comme dans toute situation de travail, il convient de limiter l'exposition aux risques professionnels des salariés chargés des opérations de nettoyage et de désinfection.

## Lors de l'utilisation de produits chimiques

### Pour prévenir les risques chimiques :

- **choisir les désinfectants** les moins dangereux et en fonction des normes en vigueur, selon les microbes que l'on souhaite éliminer. En règle générale, il suffit de choisir un produit qui tue à la fois les bactéries et les levures (2)(3) ;
- **pour limiter l'exposition** de l'utilisateur aux produits concentrés et assurer la bonne concentration des produits, utiliser une centrale de dilution ou des produits prêts à l'emploi ;
- **travailler dans un local** correctement ventilé ;
- **respecter les règles d'utilisation** des produits : une mauvaise application peut rendre l'opération inefficace, voire créer des microbes résistants ;
- **ne pas mélanger des produits** si ce n'est pas prévu : certains sont incompatibles et leur mélange dangereux (c'est le cas, par exemple, du dégagement de gaz provoqué par le contact de l'eau de Javel et du détartrant) ;

- **appliquer les produits** sur les chiffonnettes, sans pulvérisation, pour éviter l'inhalation et l'apparition de maladies telles que l'asthme ;
- **porter des gants épais** à manchettes longues (de type néoprène ou nitrile par exemple) adaptés au produit utilisé, pour se protéger des risques d'irritations et d'allergies cutanées ;
- **proscrire l'utilisation** des dispositifs de désinfection des surfaces par voie aérienne (DSVA) : ils ne sont pas adaptés à la désinfection des aides techniques ;
- **conserver les produits** en respectant les préconisations d'usage sur l'organisation, la conception et l'aménagement du lieu de stockage.

### Pour prévenir les risques de troubles musculosquelettiques (TMS) et les chutes :

- **éviter tout stockage** à une hauteur trop élevée ou au niveau du sol afin de limiter les contraintes posturales ;
- **stocker les contenants** (bidons, etc.) les plus lourds et les plus encombrants à une hauteur comprise entre 0,75 m et 1,10 m.





## **Lors de l'utilisation d'un appareil vapeur**

**Pour prévenir les risques de troubles musculosquelettiques (TMS) et les chutes :**

- **utiliser les rallonges et accessoires** fournis avec l'appareil pour éviter les amplitudes articulaires extrêmes (en particulier les bras au-dessus du niveau des épaules) ;

- **utiliser les roulettes** de l'appareil pour le déplacer ;
- **ranger l'appareil** dans un espace dédié au niveau du sol ;
- **positionner l'appareil** à hauteur du bassin afin d'éviter toute flexion du dos pendant son remplissage.



### **Pour prévenir les risques de brûlures :**

- **respecter les consignes** du fabricant, en particulier le niveau de remplissage d'eau, pour éviter la surchauffe ;
- **ne pas diriger le jet de vapeur** vers les personnes ;
- **porter des gants de protection** contre la chaleur (et non des gants de soin) ;
- **procéder à une vérification** périodique de l'appareil (équipement sous pression).

### **Pour prévenir les risques électriques :**

- **procéder à une vérification** périodique de l'appareil ;
- **veiller au bon état des câbles** (vapeur et électrique) ;
- **ne pas tirer sur le câble électrique** pour le débrancher.



## Le recyclage des aides techniques

**L'activité de recyclage des aides techniques peut exposer les salariés à différents risques, dont des risques chimiques, biologiques, de TMS, etc.**

**Pour réduire ces risques, il faut, outre les mesures déjà préconisées :**

- refuser de collecter les aides techniques non nettoyées ;
- pour le transport, housser les aides techniques collectées et, ensuite, désinfecter le véhicule ;
- veiller à la ventilation et à l'assainissement de l'air des locaux de stockage, de nettoyage et de désinfection.

## Les tenues de travail

**La tenue dépend de la situation de travail et varie selon la méthode de nettoyage ou de désinfection et les produits utilisés.**

**Par exemple :**

- une aide-soignante qui nettoie un fauteuil en milieu de soin ajoutera à sa tenue de travail un tablier imperméable et des gants à manchettes longues ;
- un technicien qui désinfecte des fauteuils roulants à la vapeur toute la journée, dans une entreprise assurant le recyclage des aides techniques ou dans un Ehpad, ajoutera un vêtement imperméable et une visière ou des lunettes de protection.

Dans tous les cas, la tenue de travail doit être couvrante, les chaussures doivent être fermées et étanches, et les équipements de protection individuelle doivent être portés.

Le choix du type de gants se fait en fonction des opérations réalisées.

Pour rappel, il faut impérativement réaliser une hygiène des mains après avoir ôté les équipements de travail.



## Vos interlocuteurs

**Vos responsables sont vos interlocuteurs privilégiés pour toutes les questions liées à la prévention des risques professionnels.**

**De plus, pour toute question ou problème relatif à votre santé, vous pouvez prendre contact avec votre service de santé au travail.**

## Pour en savoir plus

(1) NF T 72-110 : « Procédés de désinfection des surfaces par la vapeur avec ou sans contact. Détermination de l'activité bactéricide, fongicide, levuricide, sporicide et virucide incluant les bactériophages ». Afnor, mars 2019.

(2) NF EN 14885 : « Antiseptiques et désinfectants chimiques. Application des normes européennes sur les antiseptiques et désinfectants chimiques ». Afnor, novembre 2018.

(3) « Guide pour le choix des désinfectants. Produits de désinfection chimique pour les dispositifs médicaux, les sols et les surfaces ». *Hygiènes* (SF2H), janvier 2015, volume XXII, n°6.

***Ce document s'adresse prioritairement aux professionnels de santé en charge du nettoyage et de la désinfection des aides techniques, aux fournisseurs d'aides techniques et aux professionnels assurant le recyclage de ces équipements.***



Institut national de recherche et de sécurité  
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles  
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • [info@inrs.fr](mailto:info@inrs.fr)

### Édition INRS ED 6375

1<sup>re</sup> édition • avril 2020 • 5 000 ex. • ISBN : 978-2-7389-2545-9  
Conception graphique : Blue Graphic / Madehok • Illustrations : Maylis Agopian • Impression :

▶ L'INRS est financé par la Sécurité sociale - Assurance maladie/Risques professionnels ◀

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

YouTube



in